

RE 2020

Quelle approche organisationnelle ?

Durée :	1 jour soit 7 heures de formation
Public ciblé :	Architectes et collaborateurs
Formateur :	Jacques ALLIER Consultant en performance énergétique
Prérequis :	Aucun

Contexte

Les textes de la prochaine réglementation énergétique et environnementale sont désormais publiés pour les bâtiments résidentiels. Si le calcul énergétique diffère peu de la réglementation RT 2012, il en est tout autrement du calcul du bilan carbone et d'une meilleure prise en compte du confort d'été qui risquent fort de bousculer les méthodes traditionnelles de conception en raison de l'interdépendance des choix à effectuer.

Si la valeur maximale de l'indice carbone énergie ($I_{c_{\text{énergie}}}$) des maisons individuelles reste stable jusqu'en 2028, il en est tout autrement des logements collectifs dont la valeur maximale diminuera de moitié en 2025.

La prise en compte de ces nouvelles performances conduit à envisager sans plus tarder l'approche de **méthodes différentes**, préalable indispensable à la détermination d'un coût réaliste des missions respectives entre concepteurs d'une part, et entre concepteurs et maître d'ouvrage d'autre part. Il s'agit, en définitive, de maîtriser les risques induits par cette nouvelle réglementation sans qu'aucune entité de maîtrise d'œuvre n'en fasse les frais.

La formation sera utilement suivie d'une seconde journée destinée à apporter des réponses concrètes sur les plans organisationnels, contractuels, et économiques.

Objectifs

- Connaître les grandes lignes qui sous-tendent la RE 2020 et les aspects susceptibles de modifier les pratiques
- Définir des pistes permettant d'amoindrir – voire supprimer - les risques induits par cette nouvelle réglementation.

Autres renseignements

Les plus formation	La formation répond en partie aux connaissances mentionnées sur le « référentiel des compétences attendues d'un architecte relatives à la performance énergétique et la qualité environnementale du cadre bâti »
Méthodes pédagogiques :	Acquisition de bases théoriques par présentations en vidéo-projection et mise en situation autour d'exercices destinés à imaginer des pistes de solution. Méthodes participatives visant à développer l'interactivité entre participants et formateur et entre participants.
Documents fournis :	L'ensemble des présentations avec divers documents complémentaires au format pdf remis sur mémoire USB ou téléchargeables.
Contrôle des acquis :	Contrôle permanent lors du déroulement de la formation et à travers l'exercice final.
Evaluation de la formation :	Evaluation à chaud des participants

Programme

Présentation des objectifs et des participants (15 mn)

- Présentations réciproques des participants et du formateur et recueil des attentes
- Présentation de la formation

1. L'évolution énergétique (75 mn)

Objectif : Connaître l'évolution de la RE2020 par rapport à la réglementation précédente. En déceler les risques en vue d'anticiper les évolutions nécessaires des pratiques.

- Les nouveautés de la RE2020
- Zoom sur les ponts thermiques et la ventilation

2. La nouveauté environnementale (90 mn)

Objectif : Connaître plus spécifiquement la principale nouveauté de la réglementation énergétique et environnementale RE 2020. En déceler les risques en vue d'anticiper les évolutions nécessaires des pratiques.

- **Généralités sur l'ACV**
- **ACV et RE 2020**
- **Zooms divers**
 - Expression des données
 - Base INIES et FDES
 - Saisie logicielle
- **Le calcul ACV concrètement**
 - Calcul ACV
 - Les configurateurs

3. Interrogations (90 mn)

Objectif : Identifier les difficultés et risques générés par la RE 2020 susceptibles d'impacter les aspects organisationnels, économiques, contractuels, des missions de maîtrise d'œuvre et des conditions d'exercice.

- **Classification des risques**
 - Exercice collectif
- **Aspects organisationnels**
- **Aspects économiques**
- **Aspects contractuels**

4. Exercices (90 mn)

*Objectif : Identifier des pistes de solutions pour satisfaire du premier coup aux obligations énergétiques et environnementales RE2020 dans une **stratégie de projet** et en permettant une juste rémunération des intervenants.*

- **Présentation des exercices et constitution des groupes (10 mn)**
- **Travail personnel ou en groupe (60 mn)**
- **Restitution en commun des travaux (20 mn)**

Evaluations et conclusions de la formation

- Reprise des attentes formulées en début de formation et tour de table interrogatif sur le ressenti de chaque participant
- Evaluation de la formation, du formateur et des conditions de formation par les participants